

**DECISION N°247-2024 –  
SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA REALISATION D'UN ATLAS DE LA  
BIODIVERSITE COMMUNAUTAIRE**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** la délibération n°2019.043.22.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 22 mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CC Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'enjeu n°6 intitulé « Préserver et développer la biodiversité et les habitats naturels »

**Vu** la délibération n°2019.002.30.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 30 janvier 2019 approuvant le Projet de Territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'objectif 4.1 intitulé « Préserver les espaces naturels sensibles et valoriser les milieux aquatiques »

**Vu** la délibération n°2021.002.30.06 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 30 juin 2021 approuvant la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et sa stratégie, dont :

- L'axe 2 intitulé « Transition écologique »

**Vu** la décision n°169 du Président de la CC Forez-Est en date du 13 septembre 2024 approuvant la sollicitation d'une subvention de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au travers de l'appel à projet « Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale »

**Vu** le projet de convention de subvention OFB-24-1602 relative au projet « ABC de la Communauté de Communes de Forez-Est », ci-annexé,

**Considérant** l'avis de l'OFB en date du 20 novembre 2024 validant la demande d'aide,

**Considérant** que l'aide maximale allouée, telle que rapportée dans la convention jointe, sera de 199 940,00 € soit un taux d'aide de 80%,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer la convention de subvention OFB-24-1602 relative au projet « ABC de la Communauté de Communes de Forez-Est », ci-annexée.

## ARTICLE 2

Dit que les crédits budgétaires sont prévus.

## ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,  
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 06/12/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

Communauté de Communes  
de Forez-Est  
6 Place Paul Laque BP13  
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241206-247-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024